

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 6
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt quatre septembre deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du seize septembre deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr CHARIAL Nicolas à Mme BOUR Coline

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr VERHELST Eduard

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 septembre 2024

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2024/50 du 24 septembre 2024

Marquage au sol suite aux travaux de réfection de voirie dans le bourg : étude de devis et choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la semaine du 27 mai 2024, des travaux de réfection de la voirie se sont déroulés sur la route départementale 30 Annexe dans la traversée de la commune.

Madame le Maire précise que suite à ces travaux, il n'y a plus de signalisation au sol. Madame le Maire précise qu'il convient de faire réaliser les marquages au sol par une entreprise.

Madame le Maire présente les devis des entreprises :

- Signalisation 87	2 526,75 €	HT
- Aximum	2 477,13 €	HT
- Aximum avec enduit à froid	3 097.13 €	HT

Madame le Maire rappelle le caractère urgent de ces travaux, compte tenu de la fréquentation de cet axe routier.

Madame le Maire précise que des subventions vont être sollicitées pour ces travaux auprès du Conseil Départemental au titre de la programmation 2025.

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240924-2024-050-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Aximum pour un montant de 3 097.13 € HT.
- De dire que les crédits seront inscrits au Budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 24 septembre 2024

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240924-2024-050-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024